Envoyé en préfecture le 09/12/2015
Reçu en préfecture le 09/12/2015
Affiché le 2015.06.00
ID : 032-243200417-20151207-2015_06_00-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

----------o----------

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 7 décembre à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel, BOISON Maurice, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian remplacé par son suppléant Stéphane GAUDRY, DUBOS Patrick, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, PINSON Alain, SACRE Thierry, TURRO Frédérique,

ABSENTS EXCUSÉS : MELIET Nicolas, BARRERE Etienne, BATMALE Patrick, DULONG Pierre, DUPOUY Francis, TOUHE-RUMEAU Christian, CHATILLON Didier, LABEYRIE Nicolas, OUADDANE Atika, ROUSSE Jean-François,

ABSENTS : CARDONA Alexandre, DELPECH Hélène, NOVARINI Michel, SONNINO Marie, TRAMONT Jean, et VAN ZUMMEREN Roël.

PROCURATIONS : MELIET Nicolas a donné procuration à DUBRAC Gérard, TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à Maurice BOISON, CHATILLON Didier a donné procuration à BOLZACCHINI Laurent, LABEYRIE Nicolas a donné procuration à Martine LABORDE, OUADDANE Atika a donné procuration à Cécile LAURENT.

SECRETAIRE : MARTIAL Vanessa,

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré **à l'unanimité,**
APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2015 ci-joint.

Pour extrait conforme le 8 décembre 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONDOM EN ARMAGNAC

Gérard DUBRAC